



UNIVERSITE DE LISALA

**CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
PLURIDISCIPLINAIRE (CIREP)**

STATUT : UNIVERSITE PUBLIQUE

Web : www.cirep.ac.cd

Email : info@cirep.ac.cd

NOTES DE COURS D'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

OBJECTIF DU COURS

Objectif général

L'objectif général de ce cours est de permettre aux étudiants de comprendre l'évolution de la langue française à travers les siècles, en mettant en lumière les facteurs historiques, socioculturels et linguistiques qui ont façonné sa structure et son usage.

Les objectifs spécifiques :

- ✓ Comprendre les origines de la langue française, en remontant aux langues indo-européennes et en étudiant l'influence des langues celtes, latines et germaniques sur son développement.
- ✓ Explorer les différentes périodes de l'histoire de la langue française, notamment le latin médiéval, le français ancien, le français classique et le français moderne, en analysant les changements phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux qui se sont produits.
- ✓ Étudier l'impact des événements historiques majeurs tels que les invasions barbares, la Renaissance, la Révolution française et la colonisation sur l'évolution de la langue française.
- ✓ Analyser les œuvres littéraires et linguistiques majeures de chaque période pour comprendre comment elles ont contribué à façonner la langue française et à enrichir son vocabulaire et sa grammaire.
- ✓ Examiner les variations régionales et sociales de la langue française, ainsi que les politiques linguistiques mises en place en France et dans les pays francophones pour promouvoir et protéger la langue.
- ✓ Réfléchir aux enjeux contemporains liés à la langue française, tels que la mondialisation, la diversité linguistique, le statut de la langue dans la société et les débats sur la norme linguistique.
- ✓ Développer des compétences d'analyse critique et de recherche en linguistique historique, en utilisant des sources primaires et des outils méthodologiques appropriés pour étudier l'évolution de la langue française.

Ces objectifs visent à fournir aux étudiants une base solide de connaissances historiques et linguistiques pour mieux comprendre la langue française dans son contexte culturel et social, ainsi que pour apprécier sa richesse et sa diversité à travers les siècles. Le cours d'histoire de la langue française vise également à sensibiliser les étudiants à l'importance de préserver et de valoriser le patrimoine linguistique francophone dans un monde en constante évolution.

INTRODUCTION

1. L'histoire de la langue c'est une science linguistique, dont l'objet est l'étude d'une langue dans son développement historique. C'est un des plus importants domaines dont la théorie et la pratique de la langue doivent se former. L'étude de l'histoire de la langue est nécessaire non seulement pour connaître l'étape passée du développement de cette langue, mais aussi pour comprendre et expliquer son état contemporain.

Le sens et la forme de la langue sont compréhensibles seulement quand on peut voir son origine et son développement, ça veut dire – son évolution. L'histoire de la langue française nous donne la possibilité d'étudier les lois de son développement et aussi comprendre son système, sa différence des autres langues. L'histoire de la langue étudiée :

- l'origine de la langue, c'est-à-dire quand et comment cette langue est née, quelles conditions politiques, économiques avaient influencé sa naissance ;
- le développement ultérieur de la langue depuis le moment de sa formation jusqu'à son état contemporain.

2. Le français appartient à la famille des langues romanes qui sont issues d'une source commune, le latin. Le nom même des langues romanes est tiré de l'adjectif **romanus** du nom de la ville Roma.

3. A présent la plupart des linguistes reconnaissent la classification unique des langues romanes qui compte 11 langues :

- 1) **le français** ;
- 2) **le provençal** ;
- 3) **l'espagnol** ;
- 4) **le portugais** ;
- 5) **l'italien** ;
- 6) **le catalan** (l'Espagne) ;
- 7) **le sarde** (île et région italienne au Sud de la Corse) ;
- 8) **le rhéto-roman** (sud-est de la Suisse, la partie nord de l'Italie) ;

9) **le roumain** ;

10) **le moldave** ;

11) **le dalmate** (la Yougoslavie, la langue morte qui a existé jusqu'au XVII^e siècle). Les linguistes ne sont pas toujours d'accord sur le nombre des langues romanes. Certains estiment que le provençal, le rhéto-roman, le catalan et le sarde ne sont pas des langues mais des dialectes romans. En effet, ces idiomes ne sont pas des langues nationales. Ceux qui les parlent sont forcément bilingues, obligés à apprendre la langue officielle de l'Etat qu'ils habitent. Par exemple, le provençal à l'aurore de la civilisation de l'Europe Occidentale était l'instrument d'une civilisation raffinée et d'une littérature riche et originale, et aujourd'hui n'a qu'une importance locale. Le provençal n'est pas une langue nationale, car au Sud de la France une nation indépendante ne s'est pas formée. Il n'est pas admis à l'emploi officiel et à l'enseignement scolaire général. Cependant, les systèmes phonétique et grammatical de ces idiomes présentent des traits tellement particuliers et spécifiques qu'on les considère comme des langues et non des dialectes.

Ayant la même origine, les langues romanes proviennent toutes du latin apporté de l'Empire romain tantôt sous la forme officielle (l'Espagne), tantôt sous la forme parlée (la Gaule). Toutefois toutes les langues romanes sont issues du latin parlé. Le latin parlé exposé dans différentes provinces de la Romania perd ses contacts immédiats avec le latin classique qui est réservé désormais à l'administration, à l'enseignement et à l'église.

Il n'existe aucun document qui soit rédigé en latin parlé. Pour connaître le latin parlé il y a deux sources à étudier :

1) **directes** – textes qui reflètent la langue parlée ;

2) **indirectes** – langues romanes elles-mêmes.

Il n'y a pas de textes, écrits en langue parlée. Mais il y a des ouvrages des écrivains peu instruits ou ceux destinés au peuple ; ce sont les traductions de la Bible, des livres religieux, des glossaires, la correspondance. Une autre source importante ce sont les témoignages des grammairiens qui préviennent contre les formes incorrectes. Parmi ces ouvrages le plus intéressant est « Appendix Probi » : c'est une espèce de commentaire de texte fait sur les marges d'un manuscrit : l'auteur explique des mots obscurs trouvés dans le texte, il corrige les formes parlées

et indique une forme classique : *donare* non *dare* ; *calida* non *calda*. La source directe ce sont aussi des inscriptions aux murs, tombes, sur la vaisselle qui jettent une vive lumière sur l'état du latin dans les différentes provinces grâce aux « fautes » commises par leurs exécuteurs peu cultivés.

La source indirecte ce sont les langues romanes elles-mêmes. Les linguistes en utilisant les procédés de la méthode historico-comparative ont tâché de reconstruire le tableau du latin populaire, les transformations principales subies par le latin parlé. Par exemple, on compare le mot *auca* (provençal), *oca* (ital., esp.), *oie* (fr.). On a construit la forme du LP (latin parlé) : **auca* (< *avica*, diminutif de *avis*). Dans les dictionnaires étymologiques des formes supposées sont marqués d'un astérisque (*).

La celtisation de la France, c'est-à-dire la diffusion de la langue et de la vie matérielle, intellectuelle, morale et religieuse des Celtes, dura plus de mille ans.

L'influence du substrat celtique sur le latin populaire était

faible. Dans **le lexique** on distingue 2 groupes de mots :

1) empruntés par le latin populaire commun à l'époque de l'existence de l'Empire romain : *carrum* – *char*, *alauda* – *alouette*, *betulla* – *bouleau*, *camisia* – *chemise*, *caballus* – *cheval* ;

2) empruntés exclusivement par le latin populaire de la Gaule. Ces mots se rapportent à la vie rurale : *charrue*, *dune*, *mine*, *pièce*, *bouc*, *bille* ; des mots de mesures : *une lieu* (4km), *un arpent* (1/2 hect.) ; peu de verbes : *bercer*, *briser*, *glaner* ; adjectifs : *dru*, *petit*.

En tout, 92 emprunts celtiques.

En résultat de la celtisation de la langue ont eu lieu tels changements **phonétiques** :

- nasalisation des voyelles ;
- palatalisation des voyelles (u > ü; a > e) : *luna* – *lüne*, *labra* – *lèvre* ;
- palatalisation des consonnes (la mouillure) : *cantare* > (*kyantare*) > *chanter*, *caelu* > (*kyelu*) > *ciel* ;
- lénition accompagnée de la sonorisation des consonnes intervocaliques *t*, *d*, *c*

(çà, suivie de leur disparition) : *vitam* > *vida* > *vie*, *focum* > *fogu* > *feu* ;

- passage – ct > it : *lactum* > *lait*. Changements **morphologiques**

:

- formation des adjectifs numéraux avec *vingt* : *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* éliminent *octante* et *honante* ;
- maintien de la déclinaison bi casuelle jusqu'au XIII^{ème} siècle.

Le centre de la Gaule oppose une vive résistance à César. Les peuples celtiques réunis par le chef gaulois Vercingétorix luttent avec acharnement contre les romains. A la fin, ils sont exterminés et leur pays ravagé. Les romains s'y installent définitivement entre 58-51 avant notre ère. Le latin parlé y est introduit par les mercenaires et les marchands. Les contrées du Nord et les régions belges, peuplées de Celtes sont soumises les dernières. La langue celtique de ces régions n'a pas été évincée totalement par le latin. Pendant les trois premiers siècles de la domination romaine l'économie du pays a réalisé de grands progrès au profit des classes dominantes. Les Romains ont rétabli la paix à l'intérieur du pays, bâti d'excellentes voies, ouvert des communications avec tous les pays de leur immense état, ce qui assura le développement intense du commerce, de l'agriculture et des métiers. La civilisation romaine avait un caractère urbain. Les Romains bâtirent en Gaule plusieurs villes nouvelles et réorganisèrent à la romaine des villes gauloises. Les villes, centres administratifs, commerciaux et culturels où les Romains vivaient en grand nombre, devinrent les centres, d'où la connaissance du latin se répandit à la campagne.

Le latin se répandait en Gaule sous deux aspects : 1) dans les écoles pour les enfants Romains ; 2) dans les écoles pour les enfants des nobles gaulois. Pourtant ce n'est pas la langue littéraire (le latin classique) qui s'implanta en Gaule, c'était la langue parlée des classes moyennes que Meillet appelle « le parler vulgaire des centres urbains ». Le latin a triomphé parce que c'était la langue des vainqueurs, langue officielle d'un état puissant, fortement organisé au pouvoir centralisé.

Dans la deuxième moitié du V^e siècle l'Empire romain, affaibli par les désordres intérieurs, par les insurrections des esclaves, par le parasitisme de la classe dirigeante, succomba à la pression des tribus germaniques. Au commencement du V^e siècle les Visigoths s'emparèrent de la Gaule du sud-ouest avec Toulouse et y fondèrent le premier état germanique sur le territoire romain.

L'occupation franque amena des transformations profondes dans tous les

domaines de la vie. Elle accéléra la liquidation du régime esclavagiste et favorisa l'instauration du régime féodal. Les guerriers francs formèrent la nouvelle aristocratie guerrière ; Clovis accepta le christianisme sous la forme catholique. Les Francs imposèrent à la Gaule leurs lois, leur art militaire, leurs coutumes, certaines formes d'agriculture et d'élevage.

Vers la fin du VI^e siècle se forme un pays des Francs, grand et fort, où sont créés des conditions favorables au développement de la langue, aux contacts étroits entre le latin populaire et les langues des envahisseurs.

7. Beaucoup de linguistes estiment que l'influence du superstrat germanique a été décisive dans la formation de différentes langues romanes. Son rôle est mieux déterminé dans le lexique, surtout en ancien français, et moins dans la grammaire et la phonétique.

Dans **le lexique** ce sont des emprunts du francique du V^e au VIII^e siècles qui se rapportent aux sphères suivantes :

militaire : *bannière, guerre, rang, troupe, flèche, trêve*

; chasse : *leurre, tanière, harde* ;

procédure judiciaire et administration de l'État : *fief, hameau, marche, gage, échevin, sénéchal* ;

objets de la vie domestique : *banc, botte, bûche, cruche, étoffe, fauteuil, feutre, gant, poche, salle* ;

parties du corps : *échine, hanche* ;

nourriture : *brouet, flan; gâteau, gruau, soupe* ;

agriculture : *gerbe, jardin, falaise, gazon, marais* ;

animaux, poissons, insectes : *blaireau, brème, chamois, crapaud, écrevisse, hareng, mésange* ;

plantes, arbres : *groseille, hêtre, houx, mousse,*

roseau ; noms de personne : *bru, gars, garçon* ;

noms de couleur : *fauve, blanc, bleu, blême, blond, jaune, gris* ;

un grand nombre de verbes : *bâtir, blesser, broder, brosser, choisir, cracher, danser, déchirer, galoper, garder, guérir, hâter* ;

noms propres : *Armand, Guillaume, Henri, Richard, Robert, Roland.*

Dans **la phonétique** :

- parution du *h* aspiré ;
- parution du son [*w*] – *gu* (puis – *g*).

Dans **la grammaire** :

- grammaticalisation du substantif *homo* qui s'est transformé en pronom *on* ;
- parution des mots composés : *chauve-souris*, *le chiendent* ;
- disparition du *Passé simple* de la langue parlée et son remplacement par le *Passé composé*.

8. Dans le cours de l'histoire de la langue un des problèmes les plus importants est le problème de la périodisation de l'histoire de la langue. Les linguistes ont les points différents sur ce problème, c'est pourquoi il existe quelques périodisations de l'histoire de la langue française. Par exemple, la périodisation verticale (d'après les aspects) – pour la phonétique, la grammaire, le lexique – donnée dans l'œuvre de A. Dauzat.

Dans l'histoire de la langue française existe la périodisation admise par tous qui se forment sur le lien de l'histoire de la langue avec l'histoire du peuple. En conformité avec cette périodisation toute l'histoire de la langue française est partagée en périodes suivantes :

1. L'ancien français (AF) – IX^e – XIII^e ss.
2. Le moyen français (MF) – XIV^e – XV^e ss.
3. Le français de la Renaissance – XVI^e s.
4. Le nouveau français (le français classique) (NF) – XVII^e– XVIII^e ss.
5. Le français moderne – XIX^e– XXI^ess.

On ajoute encore deux périodes préhistoriques :

- période du latin populaire (LP) – IV^e – V^e ss.
- période du gallo-roman – VI^e – VIII^ess.

Période de l'ancien français (IX^e – XIII^e ss.)

Matière de programme :

1. Conditions historiques du fonctionnement de l'ancien français (AF).
2. Système phonétique de l'AF.
3. Structure grammaticale de l'AF.
4. Vocabulaire de l'ancien français. Sphère d'emploi de l'AF.

1. Le commencement de la formation du Royaume en France coïncide avec la parution du premier texte en AF connu sous le titre « Serments de Strasbourg », paru en 842. En août 842 a été signé le traité de Verdun entre les petits-fils de Charlemagne : Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique. Ce traité marque non seulement la fin des guerres, mais aussi la fin de l'unité de l'Empire de Charlemagne et le début de l'existence de trois états modernes de l'Europe occidentale : la France, l'Italie et l'Allemagne.

Charles le Chauve, le frère cadet, reçut la partie occidentale de l'Empire de Charlemagne (le territoire essentiel de la France contemporaine). Lothaire, le frère aîné, obtint la partie centrale de l'Empire, c'est-à-dire l'Italie et une bande de terre située entre la Meuse et le Rhin, qui fut appelée par la suite, Lotharingie ou Lorraine qui fut rattachée à la Germanie. Louis le Germanique obtint la Francie, les terres qui devinrent la base de la future Allemagne.

En lutte contre leur frère aîné Lothaire, Charles le Chauve et Louis le Germanique conclurent un traité d'entraide. Charles et Louis prêtèrent un serment de fidélité devant leurs armées. Afin que ce serment fut compris des soldats de deux armées, Charles le prononça en langue germanique, tandis que Louis le fit en langue romane, c'est-à-dire dans un des dialectes romans parlés dans la Francie Occidentale, le royaume de Charles le Chauve. « Serments de Strasbourg » sont considérés comme le premier et le plus ancien texte connu en langues romanes. C'est à partir des « Serments de Strasbourg » que commence l'histoire de la langue française.

L'AF présente la première étape dans l'évolution du français. C'est l'époque de l'existence sur le territoire de la Gaule romanisée de nombreuses provinces plus au moins indépendantes utilisant chacune son dialecte. Les divers dialectes de France se divisent en 2 groupes :

- l'un, parlé au Nord, porte le nom de langue d'oïl (suivant la prononciation de la particule affirmative *oil* – *oui*) ;
- l'autre – dans le Midi, dénommé langue d'oc.

Les dialectes du Nord sont : le normand, le wallon, le francien, le bourguignon, le lorrain, le picard, le champenois et d'autres.

Les dialectes du Midi : le provençal, le limousin, l'auvergnat, le dauphinois, le gascon, le catalan et d'autres.

Les dialectes français offrent plus de traits communs que de divergences, ce qui permet de dire qu'il existe au Moyen âge (X^e–XIII^e ss.) une langue commune nuancée de particularités dialectales dans différentes contrées de France. Seulement, le fonctionnement de cette langue commune est restreint. Elle n'a pas les droits de langue officielle de l'Etat ni de provinces ; tous les documents judiciaires, les actes administratifs ainsi que l'enseignement se faisaient en latin. Le latin est également la langue des sciences et de la littérature.

Les XI^e– XIII^e ss. étaient une période de l'épanouissement de la littérature ancienne : le roman courtois, les légendes, les chansons de geste, les chantefables sont écrits en français. Parmi les chansons de geste c'est « La Chanson de Roland » qui est très connue.

A partir de XIII^e s. il apparaît les fabliaux (narration en vers). Très souvent quelques fabliaux décrivant un héros, habile et rusé, formaient un roman. Les romans les plus connus sont : « le Roman de Renard », « le Roman de Rose ».

Le XIII^e s. connaît l'épanouissement de l'art dramatique. Ce genre poétique est très répandu dans les villes. La pièce la plus connue de ce genre est « Le jeu d'Adam » en dialecte normand.

Petit à petit les fonctions de l'AF s'étendent. Il pénètre dans les actes judiciaires, dans la correspondance d'affaires. Le français comme une langue d'affaires s'affirme définitivement seulement au XVI^e s.

2. Système phonétique de l'AF.

Les modifications survenues dans le phonétisme à l'époque romane (VI^e – VIII^e ss.) ont formé en grande partie ce système vers l'ancien français. L'accent en ancien français reste dynamique. La voyelle accentuée est donc plus forte, plus nette et considérablement plus longue que la voyelle non accentuée.

Le vocalisme de l'AF. Bien que le vocalisme de l'ancien français soit riche en phonèmes, la classe des voyelles simples (voyelles fondamentales, monophthongues) est plutôt pauvre à l'époque. Le développement du vocalisme de l'AF se caractérise par :

- parution des voyelles [u] et [ö]. A la fin du XII^e s. et au début du XIII^e s., à la voyelle labialisée fermée ü – [y], formée au VIII^e s. s'ajoute la nouvelle voyelle labialisée antérieure ö – [oe]. Ce nouveau son paraît à la suite de la contraction de diphtongues et d'une triphthongue de l'AF :

ue > uö > ö : nuef > nuö f > nöf (neuf) ;

ou > ö : flour > flör (fleur) ;

ueu > uöu > ö : vueut > vuöt > vöt (vent).

Le son [u] paraît à la suite du passage de :

o > u : jor > jur (jour), cort > curt (court), dōter > duter (douter) ;

la diphtongue *ou > u : clou > clu (clou), fous > fus (fou), chous > chus (choux) ;*

- abondance des diphtongues et des triphthongues :

orales : *ai, ei, oi, üi, ie, ue, au, eu, ou ;*

nasales : *aĩn, eĩn, oĩn, üĩn, iẽn, uẽn ;*

triphthongues: *ieu, eau, ueu.*

Au XII^e s. : *ai > ei > e : mais > meis > mes (mais) ;*

ieu > iö > jö : dieu > diö > djö (dieu).

Au XIII^e s. : *ie > je : pier > pjer (pierre) ;*

ueu > ö : vueut > vö (veut) ;

aĩn > eĩn > ẽn : maĩn > meĩn > mẽn (main) ;

eĩn > ẽn : pleĩn > plẽn (plein) ;

- disparition de la voyelle nasalisée [ẽn]. Le premier changement dans le

développement des voyelles nasalisées fut au XI^e s. :

passage : *ēn* > *an* : *parent* > *parant* (*parent*) ;

- développement de [ei] > [we].

Au XII^e s., à la première étape, s'effectue le développement :

ei > *oi* : *aveir* > *avoir*.

Au XIII s., à la deuxième étape, cette évolution se poursuit :

oi > *ue* > *we* : *avoir* > *avuer* > *avwér*.

Consonantisme de l'AF. Le développement du consonantisme de l'AF se caractérise par 2 phénomènes :

- 1) simplification des groupes de consonnes ;
- 2) perte des consonnes intervocaliques.

Au X^e s. continue la vocalisation de la consonne vélaire et proconsonantique :

a + l = *au* [o] : *talpa* – *taupe*, *saltum* – *saut*, *palma* – *paume* ;

e + l = *eau* [o] : *castellus* – *château* ;

i, e + l = *eu* [ø] : *capillos* – *cheveus* – *cheveux* ;

o + l = [u] : *solidu* – *soldu* – *sou*, *colpu* – *colp* – *coup* ;

u + l = *ou* [u] : *pulmonem* – *poumon*.

A partir du XI^e s. tombe *s* devant les liquides *r, l* et les nasales *m, n* :

isle – *île*, *blasme* – *blâme*.

Au XIV^e s. *s* disparaît devant toutes autres consonnes :

teste – *tet* (*tête*), *beste* – *bet* (*bête*).

Au XIII^e s. commence la simplification des affriquées :

ts > *s* : *tsfel* – *sfel* (*ciel*) ;

tj > *f* : *tjen* – *fen* (*chien*).

Au X^e s. on observe la délabialisation de [kw], [gw] :

quare – *kwar* – *kar* (*car*) ;

want – *gwant* – *gant* ;

quando – *kwant* – *cant* (*quand*).

La perte de la consonne interdentale [θ] qui représentait respectivement la phonèmes *t* en

postposition :

vita – vida – viæe – vie.

3. L'évolution de la structure grammaticale de l'AF.

La structure grammaticale de l'ancien français peut être caractérisée comme analytico-synthétique. Dans la structure de l'AF prédominent déjà des éléments du mode analytique d'expression des valeurs grammaticales, mais on y trouve encore certains éléments du mode synthétique. L'AF se caractérise par un système assez développé de flexions des substantifs et surtout des verbes.

Le substantif

En AF le substantif possède les catégories du genre, du nombre et du cas. L'AF a conservé deux cas : le cas sujet (nominatif) et le cas régime (accusatif). Tous les substantifs en AF se divisent en 4 groupes suivant la manière de l'expression de la catégorie de cas.

I^{er} groupe. Ce groupe est le plus nombreux, il contient les substantifs du masculin.

Cas	Sing.	Plur.
cas sujet	li murs	li mur
cas régime	le mur	les murs

II^{ème} groupe. Il se compose des substantifs du masculin, qui se terminent en *-e* et qui se différencient au pluriel.

Cas	Sing.	Plur.
cas sujet	li pere	li pere
cas régime	le père	les pères

III^{ème} groupe. Ce groupe comprend les substantifs du masculin et du féminin. Il présente plusieurs variétés de substantifs qui possèdent une caractéristique commune c'est l'opposition des formes du cas sujet et du cas régime :

a) cas sujet renferme moins de syllabes que le cas régime :

sujet : *li om – li ome, li ber – li baron ;*

régime : *l'ome – les omes, le baron – les barons ;*

b) une accentuation différente dans deux cas :

sujet : *li chantre – li chantour, li enfes – l'enfant* ;

régime : *le chantour – les chantours, l'enfant – les enfanz* ;

c) le radical particulier :

sujet : *li cuens – li conte, li sire – li seignor* ;

régime : *le conte – les contes, le seignor – les seignors*.

IV^{ème} groupe. Il se compose des substantifs indéclinables. A ce groupe appartiennent tous les substantifs du féminin :

sujet : *la terre – les terres, la porte – les portes, la mer – les mers* ;

régime : *la terre – les terres, la porte – les portes, la mer – les mers*.

Aux substantifs indéclinables appartiennent aussi quelques substantifs du masculin, qui, après la chute de la voyelle finale, ont la terminaison -s ou -z : *tens (tempus), cors (corpus), braz* :

sujet : *li tens – li tens, li braz – li braz* ;

régime : *le tens – les tens, le braz – les braz*.

Le système de la déclinaison de l'AF en général n'est pas viable. La concurrence entre le cas sujet et le cas régime se termine par la victoire du cas régime. Au XIV^e s. la déclinaison n'existe plus.

Le verbe

L'unification et simplification des formes verbales, commencées en LP, furent interrompues en AF par l'action de diverses lois phonétiques, différentes positions des voyelles (accentuées / inaccentuées) et des consonnes (finales, intervocaliques, devant les voyelles).

L'étude de la morphologie des formes temporelles en AF se divise en :

1) étude du développement du radical ;

2) étude du développement des désinences des formes temporelles.

D'après leur origine, les formes temporelles simples se divisent en 2 groupes :

- formes qui proviennent des formes simples de la conjugaison latine : Indicatif –

présent, imparfait, passé simple ; Subjonctif – présent, imparfait ; Impératif – présent ;

- formes qui proviennent des formes périphrastiques du latin populaire : Indicatif – futur simple ; Conditionnel – présent.

Toutes les formes temporelles composées à l'aide des verbes auxiliaires **avoir** ou **être** furent créées en LP. Toutes les formes non-personnel du verbe : infinitif, participe présent, gérondif, participe passé proviennent des formes verbales latines correspondantes.

Le développement du radical verbal

Le développement du radical verbal en AF se caractérise par 2 phénomènes :

- 1) alternance des voyelles du radical ;
- 2) alternance des consonnes du radical.

Sous l'action de l'analogie cette alternance est disparue et s'est maintenue seulement dans les verbes du III^{ème} groupe : *je dois – nous devons, je peux – nous pouvons ; je sais – nous savons* etc. Le III^{ème} groupe des verbes est appelé archaïque et improductif, prenant en considération que cette conjugaison ne sert plus de modèle à la formation de nouveaux verbes. Cependant, ce groupe peut également s'appeler le groupe des verbes les plus employés. A cause de leur fréquence d'emploi, les verbes du III^{ème} groupe n'ont pas été soumis à l'action unificatrice de l'analogie et ont conservé leurs formes primitives avec l'alternance de la voyelle et de la consonne du radical.

L'alternance des voyelles du radical

Cette alternance se fait dans les verbes du Présent de l'Indicatif, du présent du Subjonctif et de l'impératif. L'alternance des voyelles du radical a lieu dans les verbes où la voyelle accentuée est libre (syllabe ouverte). Dans les verbes où cette voyelle est entravée (syllabe fermée), cette alternance n'a pas lieu.

Quand la voyelle accentuée du radical était libre, l'alternance avait lieu.

amer tenir

aim tien

aim-es tien-s

aim-e (t) tien-t

am-ons ten-ons

am-ez ten-ez

aim-ent tienn-ent

Les alternances des voyelles du radical les plus répandues dans la conjugaison de l'AF étaient les suivantes :

é / a : compère – comparons, déclare – déclarons ;

ai / a : devant les consonnes nasales : aimes – amez, claim – clamons ;

ié / e : lièves – levez ;

éi / e : déis – devez ;

ué / u : pruèves – pruvez ;

ou / u : ploures – plurez.

L'alternance des consonnes du radical

L'évolution des consonnes dans différentes conditions a mené à la création de l'alternance des consonnes du radical :

f / v : beif – bevons ;

t / d : gart – gardons ;

zéro / s : cui – cuisons ;

zéro / v : dei – devons, sai – savons.

Le développement des désinences verbales

Singulier : 1^{ère} personne :

En AF, les verbes de toutes les conjugaisons n'avaient aucune désinence à la 1^{ère} personne du sing. : *chant – canto ; vend – vendo ; part – part (i) o ; dorm – dorm (i) o*. La désinence *-o* a disparu conformément à la règle de la chute des voyelles finales inaccentuées (apocope). Les voyelles finales inaccentuées *i, e, u* tombent aussi tandis que la voyelle finale inaccentuée *a* se maintient sous la forme réduite *-e*. Dans certains groupes de verbes *-e* était une voyelle d'appui : *entre – entro, semble – similio, change – cambio*. (La désinence *-e* dans la 2^{ème} personne et 3^{ème} personne est étymologique : *chantes – cantas, chante (t) – cantat (a>e)*).

La terminaison *-s* dans les verbes du II^{ème} et III^{ème} groupes à la 1^{ère} personne n'était pas une désinence verbale, mais appartient au radical : *crois – cresco, finis – finisco*.

Aux XIV^e et XV^e ss. la désinence *s* s'est introduit dans tous les verbes : *je vends – vendo, je reçois – recipio*, bien que l'ancienne écriture se maintienne encore longtemps parallèlement : *je tien, je rend, je say, je croy*. Dans les formes *je veux, je peux* la terminaison *-x* représente la variante orthographique de *-s*. En français, de tous les verbes du III^{ème} groupe seule la forme *j'ai* est restée sans *-s*.

Par analogie le *-s* passe aux autres formes de la 1^{ère} personne du sing. : à l'imparfait, au conditionnel présent, au passé simple. La 1^{ère} personne du sing., du futur simple n'a pas de *-s* parce que la désinence *-ai* provient de la 1^{ère} personne du verbe *avoir*.

Singulier : 2^{ème} personne :

La 2^{ème} personne du sing., maintient à toutes les formes un *-s* ou un *-z* étymologiques : *chantes – cantas, venez – vendes, dors – dormis, chantais – cantabas*.

Singulier : 3^{ème} personne :

A la 3^{ème} personne du sing., du présent de l'Indicatif, les verbes du I^{er} groupe se terminent par la désinence *-e* : *il chante* ; les verbes du II^{ème} et du III^{ème} gr. ont la désinence *-t* : *il finit, il sort*. Le *-t* final de la 3^{ème} personne est étymologique : *croit – credit, chantait – cantabat, vint - venit*.

Pluriel : 1^{ère} personne :

Toutes les formes temporelles du français ont désinence *-ons* (ou *-ions*) et au passé simple *-mes* : *(â)mes*, *-(i)mes*, *-(û)mes*. Jusqu'aujourd'hui on discute l'origine de cette désinence. Il n'est pas clair la parution de *-o*. Les linguistes discutent beaucoup cette question : les uns l'expliquent par l'influence du substrat celtique (J. Mohl) ; les autres – par l'influence du superstrat germanique (P. Settegast). F. Diez estime que *-ons* était le résultat de l'influence de la forme *sumus* – *sommes*.

Pluriel : 2^{ème} personne :

La désinence *-ez* est le résultat de l'évolution de la désinence latine *-atis*. Cette désinence se rencontre au présent et au futur simple de l'Indicatif. A tous les autres on rencontre la désinence *-iez* et au passé simple *-tes* : *-(â)tes*, *-(î)tes*, *-(û)tes*. Au présent de l'Indicatif seuls trois verbes possèdent une autre désinence : *dites* – *dicitis*, *faites* – *facitis*, *être* – *estis*.

Pluriel : 3^{ème} personne :

A la 3^{ème} personne du pluriel de tous les temps, excepté le futur, les verbes ont la désinence *-ent* qui provient des désinences latines *-ant* et *-unt*. Quatre verbes ont la terminaison *-ont* au présent de l'Indicatif : *sont*, *ont*, *font*, *vont*. Le futur simple, formé de la combinaison : l'infinitif + présent du verbe *avoir* a la désinence *-ont*.

4. Vocabulaire de l'ancien français. Sphère d'emploi de l'AF.

Le fonds primitif du vocabulaire de l'ancien français est celui du latin parlé constitué de différentes couches lexicales (strat) : le fonds latin, le substrat celtique, et le superstrat germanique.

Le strat latin constitue l'essentiel du lexique français : les mots d'origine latine présentent la majorité du vocabulaire puisqu'ils désignent les objets, les actes et les notions indispensables à la vie commune : *femme*, *père*, *mère*, *dos*, *pied*, *main*, *ville*, *mur*, *champ*, *soleil*, *vent*, *pluie*, *vieil*, *bel*, *venir*, *dire*, *chanter*, *demander* etc.

Le lexique celtique et germanique n'est pas nombreux, il est plutôt spécialisé. Les mots d'origine celtique se rapportent à l'activité des paysans, à la campagne ; ce sont souvent les termes agricoles : *charrue*, *soc*, *bouge*, etc.

Le superstrat germanique a fourni surtout les termes militaires : *heralt, brant, fleche, escrimer, mordre, etc.*

Dans le vocabulaire de l'AF sont reflétés tous les grands événements historiques (politiques, économiques, culturels) que le peuple avait vécus. L'enrichissement lexical s'effectue par dérivation propre (*angoisse – angoissement – angoisserie*) et dérivation impropre (*devoir – le devoir, rire – le rire*), grâce aux emprunts (surtout du latin) et à l'évolution de sens des vocables.

Les sphères d'emploi de l'AF sont assez limitées essentiellement par l'emploi parlé, car le rôle de la langue écrite appartenait en France au latin qui est, la langue de culture, de science, de correspondance officielle. C'est aussi langue d'église et langue d'État.

Les textes de cette période sont différents tant par leur forme, que par leur contenu. Par exemple : le normand a donné une littérature de caractère scientifique ou didactique. Le lorrain développait surtout la littérature religieuse. La littérature picarde se distingue par des œuvres savantes et religieuses tout en développant aussi le genre lyrique. La littérature de langue d'oc est connue par sa poésie lyrique qui a beaucoup influencé, dès le XII^e s., la littérature européenne.

Période du moyen français (XIV^e – XV^e ss.)

Matière de programme :

1. Conditions historiques en France pendant la période du MF.
2. Développement de la littérature française et de l'art dramatique. L'activité des traducteurs.
3. Moyens de l'enrichissement du français.
4. Système phonétique du MF.
5. Structure grammaticale du MF.
6. Vocabulaire à l'époque du moyen français.

1. « L'âge du moyen français est l'âge où la vieille langue se détruit, où la langue moderne se forme » (F. Brunot). C'est la période de l'influence de la culture latine sur la culture française, et par conséquent, de la langue latine sur la langue française.

Vers XIV^e s., le développement de différentes industries, artisanat est tel qu'il nécessite l'extension des relations économiques et commerciales. Cependant, le morcellement territorial et l'indépendance des villes créent un obstacle sensible à la fondation d'un marché commun (intérieur) et aux relations commerciales avec d'autres pays.

Au début du XIV^e s. Philippe IV^e le Bel (1285-1314) réussit à agrandir le royaume en réunissant sous la couronne royale les trois quarts du territoire français ; le processus du renforcement de la consolidation du pouvoir royal se poursuit. Philippe IV^e le Bel rattacha au domaine royal le royaume de Navarre et le riche comté de Champagne, la ville de Lyon et au nord une partie de la Flandre. L'état confisque plusieurs terres et en devient possesseur unique. L'industrie et le commerce connaissent alors un grand essor.

La menace principale de l'unité du pays continuait d'être l'Angleterre, qui possédait encore en France un grand territoire. Sous Philippe IV^e le Bel, l'unification du territoire français en seul Etat fut dans l'ensemble achevée. Seules une partie de la Flandre, la Bourgogne, la Bretagne et l'Aquitaine (la Guyenne) n'étaient pas encore rattachées. Après

la mort de Charles IV^e (le fils de Philippe IV^e le Bel) qui ne laissait pas d'héritier de sexe masculin, la dynastie des Capétiens directs s'éteignit. Le roi d'Angleterre Edouard III^e prétendait au trône de France, mais l'Assemblée de notables donna la couronne à Philippe de Valois qui prit le nom de Philippe VI^e. Avec Philippe VI^e commence la dynastie des Valois qui régna sur la France de 1328 à 1589. Les prétentions dynastiques d'Edouard III^e servirent de prétexte au commencement d'une longue guerre entre l'Angleterre et la France, qui entra dans l'histoire sous le nom de Guerre de Cent ans (1337-1453).

En réalité, la véritable cause des hostilités était la lutte pour la possession de la plus grande partie de l'Aquitaine, qui appartenait à la couronne anglaise. La deuxième cause en était la rivalité pour la possession de la Flandre. Cette riche province était du point de vue politique et ethnique liée avec la France, mais du point de vue économique, avec l'Angleterre.

La guerre de Cent ans a retardé pour longtemps le processus de la consolidation du pouvoir centralisé et de l'épanouissement économique du pays. En même temps, la guerre marque la naissance de l'esprit patriotique français ; il se développe un mouvement populaire pour la libération du pays (campagne de Jeanne d'Arc).

Le sort de la France se décida en 1429 à Orléans, qui occupait une position stratégique, car cette ville servait de porte aux provinces du Sud, restées fidèles aux rois français. Au mois de mai 1429, l'armée française, dans les rangs de laquelle se trouvait Jeanne d'Arc, remporta la victoire et obligea les Anglais à lever le siège de la ville.

Après la fin de la guerre de Cent ans, le processus de la création d'un État centralisé, interrompu par la guerre, se renouvela. A la fin du règne de Louis XI^e, l'unification du pays en un état au pouvoir central puissant était déjà achevée.

2. A côté des événements sociaux et politiques se déroulait également le processus de la formation de la nation et du développement de la langue française. Le francien, dialecte de l'Ile-de-France, devient la base de la langue littéraire écrite et ensuite de la langue nationale de la France. Mais la transformation du francien en langue nationale se heurtait à deux obstacles : le latin et les dialectes qui existaient comme le résultat du morcellement territorial. Peu à peu ils seront repoussés à l'arrière-plan, car l'unification du pays exige la suppression de toutes les barrières, y compris linguistiques, et le

fonctionnement d'une seule et unique langue comme moyen de communication sur tout le territoire de la France.

Cette période est aussi marquée par la pénétration du français dans toutes les sphères de la vie intellectuelle et de l'administration. Il est employé comme langue administrative dans les chancelleries royales à côté du latin. Et seulement la sphère de la science reste encore fermée pour le français, où le latin semblait fixé pour toujours.

Au XV^e s. on observe en France un grand intérêt pour la culture antique ; on se met à rechercher et à copier les manuscrits latins. Ce siècle connaît aussi l'essor de la littérature française. Les poètes célèbres de cette époque sont : Machaut, Alain Charrier, le chroniqueur Jean Froissart, Christine de Pisan, femme de lettres, qui composait des œuvres poétiques et des écrits historiques.

C'est aussi époque du développement du théâtre, et surtout du théâtre religieux : des scènes de la vie des Saints, des miracles de la Sainte Marie ; on met en scènes des mystères, histoire religieuse de l'Ancien et le Nouveau Testament. C'est également l'époque de théâtre comique, représenté par divers genres, tels que Moralités, petites scènes satiriques, farces.

L'intérêt pour les antiques contribua au développement et à l'élargissement des activités des traducteurs du latin en français. Parmi les traducteurs les plus célèbres sont Pierre Bersuire et Nicolas Oresme, Jacques Bouchaut. Le roi français Jean II^e le Bon fit de P. Bersuire son secrétaire et lui commanda la traduction de Tite-Live, le célèbre historien. Charles V^e le Sage connu par son grand amour pour l'étude et la science, protégeait les savants de son royaume. Il les invitait à sa cour, leur procurait de bons bénéfices, et, pour enrichir sa bibliothèque, leur faisait traduire des ouvrages anciens. Sur sa commande, Nicolas Oresme fit la traduction du latin en français quelques ouvrages d'Aristote.

Grâce aux activités des traducteurs toute une série de très importants traités scientifiques et philosophiques de l'antiquité devient accessible aux lecteurs français qui ne savaient ni le latin, ni le grec à la perfection.

3. La pénétration de la pensée antique prépara en France les fondements de la Renaissance, qui s'épanouit en France au XVI^e s. En outre, ces activités obligeaient les traducteurs de penser à la langue française, à son vocabulaire, à sa forme et à sa structure ;

à sa capacité de rendre toute la richesse de la pensée antique. Ne pouvant pas trouver d'équivalents dans la langue française, les traducteurs empruntaient au latin les mots qu'ils ne pouvaient traduire. C'étaient surtout des mots abstraits, des termes techniques et scientifiques. De cette manière, les traducteurs vont surtout contribuer à la formation de la terminologie scientifique et technique.

L'influence du latin va s'exercer dans le domaine du lexique, de la syntaxe et d'orthographe.

Dans **le lexique** ce sont :

- parution des doublets étymologiques (les mots d'origine savante et populaire).

Mots latins

Doublets d'origine

	populaire	savante
<i>fragilis</i>	<i>frêle</i>	<i>fragile</i>
<i>fabrica</i>	<i>forge</i>	<i>fabrique</i>

Ce processus a reçu le nom de relatinisation (G. Gougenheim), c'est la nouvelle latinisation du vocabulaire français.

- Formation des mots nouveaux, d'origine savante et populaire, qui proviennent du même suffixe latin :

<i>-arium</i>	<i>-aire / -ier : <u>contraire</u> / <u>avarier</u> ;</i>
<i>-alem</i>	<i>-al / -el : <u>matinal</u> / <u>cruel</u> ;</i>
<i>-atum</i>	<i>-at / -é : <u>avocat</u> / <u>avoué</u>.</i>

Les suffixes productifs sont : *-tion, -ation, -aison (citation, collection, comparaison) ; -ance, -ence, -ité (dépendance, évidence, actualité).*

- Formation des mots nouveaux avec des préfixes doublets :

ré- / re- : réparer / refaire ;

dé- / de- : désarmer / desservir ;

mé- / mal- : médire / malpropre.

- Formation des mots nouveaux à l'aide de différents radicaux : les uns étant français, d'origine populaire ; les autres – livresques, empruntés aux langues classiques :

mater – mère – maternel – maternité ;

aqua – eau – aquatique – aqueux ;

cordis – coeur – cordial – cordiaque ;

dordis – dos – dorsal ;

isle – île – insulaire.

- Un des procédés les plus répandus à cette époque est la francisation des mots latins à l'aide du rejet des terminaisons : *-a, -is, -us, -ius, -ium*, et leur remplacement par la terminaison française *-e* :

palma – palme ;

principius – principe ;

ruina – ruine ;

prodigium – prodige ;

classis – classe ;

uniquus –

unique.ingratus – ingrat ;

L'influence du latin dans **la syntaxe** de MF :

- fixation progressive de l'ordre direct des mots : sujet – prédicat, déterminé – déterminant, prédicat – complément du nom, etc. ;
- développement de la phrase complexe, basée sur la subordination. Cela exige la formation de nouvelles conjonctions : *alors que, afin que, pour ce que, avec ce que, attendu que* et d'autres. Ce sont des conjonctions causales, temporelles, concessives, finales, de manière ;
- emploi des constructions infinitives et participes sous l'influence du latin.

Au Moyen âge, **l'orthographe** perd peu à peu son caractère phonétique pour devenir traditionnelle (historique), et cela a deux causes :

1) l'orthographe demeure en grande partie telle qu'elle a été en AF, tandis que la prononciation évolue toujours. L'orthographe retarde donc de la prononciation : *loi – [lwe / lwa]*. Elle devient historique.

2) Des scribes et des grammairiens voulaient rapprocher la graphie du français de ses origines, c'est-à-dire de la graphie latine ; l'orthographe devient étymologique. C'est pourquoi on a rétabli beaucoup de consonnes au MF disparues en AF : *doubter < dubitare ; temps < tempus ; compter < computare*. Il y avait des mots présentés sous une nouvelle forme parce qu'on oublia l'histoire des sons :

c > j > i : lactu > lait (laict), factu > fait (faict) ;

1 > u : chevals > chevaux (chevauls).

Cette graphie finit par se simplifier plus tard, mais on la retrouve de nos jours dans les mots propres, comme par exemple, *Renault, Thibault*. Mais l'obstacle principal à l'élaboration d'une orthographe unique était l'absence d'une base orthoépique unique, de normes orthoépiques (de prononciation) uniques. En définitive, on a aujourd'hui l'orthographe française qui fonctionne à la base des principes phonétiques, historiques et étymologiques.

4. Système phonétique du MF.

Le phénomène le plus important du développement du système phonétique du MF fut le remplacement de l'accent dynamique par l'accent rythmique. Cela signifie que tous les mots-outils avec les mots significatifs forment des groupes rythmiques. Cette transformation mène aux réductions et aux contractions des voyelles et des consonnes.

Le vocalisme du MF se caractérise par :

- monophthongaison des diphtongues *ou, uo, eu > eu [œ]* :

flour > fleur, nuof > neuf, hora > eur > heure ;

- diphtongues *ié, iiii, oé* avec l'accent sur le deuxième élément se transforment en semi-voyelles :

amitié [amitie] > amitié [amitje], jüin [zyin] > juin [zyĩ], toé [toε] > tue [twε].

Dans l'évolution du [wε], on observe 3 tendances :

- 1) prononciation [wε] avec l'écriture *oi* se conserve jusqu'à la fin du XVIII^e s. : [twε, mwε, lwε] – (*toi, moi, loi*) ;
- 2) prononciation de la langue populaire où [wε] se réduit en [ε].

Cette prononciation s'est maintenue dans les mots suivants : *raide < roide [rwεd]* (*lat. rigidam*), *craie < croie [krwε]* (*lat. creta*), *faible < foible [fwεbl]* (*lat. flēbilis*), *monnaie < monnoie [mwε]* (*lat. monēta*).

Dans le français contemporain, certains mots se sont conservés sous une double forme : *français – François, raide – roide*. Le suffixe latin *-iscus* s'est développé sous deux variantes : -ais (*français, anglais, etc.*) et -ois (*gaulois, chinois, etc.*) ;

3) troisième tendance c'est la parution dans la langue populaire de la prononciation de [wa] : *moi, toi, loi* [mwa / twa / lwa].

Alors, dans la langue populaire il y avait deux prononciations : [wa] et [wɛ]. La prononciation de [wɛ] c'était la norme pour le picard et les dialectes du nord-est. La prononciation [wa] c'est la norme de la langue populaire de Paris, qui a pénétré dans la langue écrite littéraire. La prononciation [wa] fut reconnue comme norme littéraire au début du XIX s., et la graphie *oi* s'est maintenue jusqu'aujourd'hui dans l'orthographe. La prononciation [wɛ] est devenue aujourd'hui un trait particulier des Canadiens francophones.

- Premier élément de la diphtongue *iɛ* est tombé en MF après *l', n', g, f* : *mangier* – *manger, baignier* – *baigner*. Cette diphtongue s'est maintenue jusqu'aujourd'hui dans les mots : *moitié, pitié, amitié*.

- Chute ou l'affaiblissement des voyelles en hiatus ; les voyelles inaccentuées *a, e, o* en hiatus, c'est-à-dire devant une autre voyelle, tombent dans la plupart des cas. Ce processus commencé en AF, dure jusqu'au XVI^e s. :

a + a > a : *gaaigner* > *gaigner* > *gagner* ;

a + o > o : *aorner* > *orner* ;

a + o > â : *paon* > *pân* (*paon* [pâ]) ;

e + e > e : *meesme* > *même* ;

e + i > i : *veis* > *vis* ;

- chute de *e* final après une voyelle et ensuite après les diphtongues : *voi (e), joi (e), pluie (e)* ;

- parution de la durée historique : *tête* [tɛːt] ;

- changement de la nature de *o* et *e* :

a) *o* devant les *sont* [z], [v] se ferme. Très souvent il est représenté par la graphie

ou: *chose* > *chouse* (*chose*) – *chose, povre* > *pouvre* (*povre*) – *pauvre* ;

b) *e* dans les syllabes fermées s'ouvre (langue populaire): *mettre* – *męttre* ;

c) *e* passe en *a* : *lerme* > *larme* (*lacrima*), *herde* > *harde* (*herba*).

Consonantisme du MF se caractérise par :

1. La chute des consonnes finales :

Au XIV^e s. on observe la chute de beaucoup de consonnes finales, si elles sont suivies d'un mot commençant par une consonne : *vi (f), cou (r), chanter (r), après (s)*.

Devant une pause et le mot suivant qui commençait par une voyelle, ces consonnes finales se prononçaient.

2. L'établissement du système de la liaison et d'enchaînement. Ce système original de la liaison et de l'enchaînement est propre uniquement au français. Dans aucune autre langue romane et, en général, dans aucune langue européenne ce phénomène n'existe. La parution de la liaison c'est le résultat de la simplification des groupes de consonnes : assimilation régressive, vocalisation de *l* devant une consonne, la chute de *s* devant les liquides et nasales, simplification des affriquées *ts > s*, *dz < z*, *tf > ch* ; délabialisation de *kw*, *gw > k*, *g*, etc. ; c'est aussi la parution de l'accent rythmique et la formation des groupes rythmiques.

5. Structure grammaticale du MF

Le substantif. Le changement le plus important de la structure grammaticale du MF fut la disparition du système de la déclinaison à deux cas. La flexion *-s* possède une seule fonction : marquer le pluriel. Comme de règle, c'est le cas sujet qui a disparu, le cas régime s'est maintenu.

Il existe cependant certains substantifs qui proviennent du cas sujet : 1) les noms exprimant la parenté : *sœur*, *fil*, *ancêtre* ; 2) les prénoms : *Charles*, *Jacques*, *Georges* ; 3) quelques substantifs utilisés dans la fonction du cas vocatif : *prêtre*, *peintre*, *traître*.

Certains ont conservé les deux formes – cas sujet et cas régime, mais avec des significations différentes : *on – homme*, *cou – col*.

En AF beaucoup de substantifs avaient différentes formes, surtout au pluriel. Après la chute de déclinaison on observe l'opposition du singulier et du pluriel

Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
<i>sac</i>	<i>sas</i>	<i>jorn</i>	<i>Jors</i>
<i>coup</i>	<i>cous</i>	<i>hivern</i>	<i>hivers</i>
<i>vent</i>	<i>venz</i>	<i>mantel</i>	<i>manteaus</i>
<i>col</i>	<i>cous</i>	<i>cheval</i>	<i>chevaus</i>

C'est pourquoi on tâche d'unifier ces formes de différentes manières au MF :

a) par analogie avec la forme du singulier :

Singulier

Pluriel

<i>sac</i>	<i>sacs</i>
<i>coup</i>	<i>coups</i>
<i>vent</i>	<i>vents</i>

b) par analogie avec la forme du pluriel :

Singulier	Pluriel
<i>jor</i>	<i>jors</i>
<i>manteau</i>	<i>manteaus</i>
<i>hiver</i>	<i>hivers</i>

c) les deux formes se sont maintenues avec différentes significations :

Singulier	Pluriel
<i>col</i>	<i>cols</i>
<i>cou</i>	<i>cous</i>

d) certaines formes ne sont pas unifiées :

<i>oeil – yeux</i>	<i>boeuf – boeufs [boef – bø]</i>
<i>oeuf – oeufs [oef – ø]</i>	<i>ciel – cieux</i>

les substantifs en *-al*, *-ail* : *cheval – chevaux*, *vitrail – vitraux*, *travail – travaux*.

Le verbe. La tendance à l'unification et à la simplification, interrompue pendant la période de l'AF, recommence à agir au MF.

1. L'unification des radicaux. Dans les verbes du I^{er} groupe s'éliminent les alternances vocaliques. Alors on observe les cas :

- unification par analogie au radical inaccentué : *il treuve – il trouve* (d'après *nous trouvons*), *il preuve – il prouve* (*nous prouvons*) ;
- unification par analogie au radical accentué : *nous amons – nous aimons* (d'après *il aime*), *nous plourons – nous pleurons* (*il pleure*) ;
- élimination de l'alternance du nombre de syllabes : *je parole – je parle*, *je manjue – je mange*.

2. L'unification des terminaisons. Les verbes du I^{er} groupe reçoivent la flexion *-e* à la 1^{ère} personne, à l'exception de ceux qui ont pour voyelle thématique *-i* et *-u* : *je chante*, *je porte* mais *je pri*, *je cri*, *je salu*.

Les verbes du III^{ème} groupe ont la terminaison *-s* à la 1^{ère} personne, mais qui n'est pas encore stable au MF ; l'emploi de deux formes est longtemps toléré : *je tien – je tiens*, au passé simple : *je fus – je fu, je vi – je vis*.

3. Particularités des formes temporelles.

A la 1^{ère} personne du pluriel au Subjonctif la désinence *-ons* est remplacée par *-ions* pour opposer ce mode à l'Indicatif.

Au MF on voit le processus de la simplification des formes complexes de passé simple. C'est la chute des voyelles en hiatus :

<i>vis – je vis</i>	<i>veïmes – nous vîmes</i>
<i>veis – tu vis</i>	<i>veïstes – vous vïstes</i>
<i>vist – il vit</i>	<i>virent – ils virent</i>

Français au XVI^e siècle

Matière de programme :

1. Conditions historiques de la formation du français, langue nationale.
2. Formation de la langue nationale.
3. Activité de la Pléiade.
4. Enrichissement du vocabulaire du français du XVI^e siècle.
5. Développement du système phonétique du français au XVI^e siècle.
6. Structure grammaticale : morphologie, syntaxe.
7. Vocabulaire.

1. Au XVI^e siècle on trouve en France les conditions nécessaires à la formation d'une nation. Après la guerre de Cent Ans, Louis XI^e réunit la plupart des provinces sous le pouvoir royal. L'industrie se développe : plusieurs manufactures sont fondées. La vie économique est dirigée par une nouvelle classe, la bourgeoisie. Elle accapare les terres des

nobles, achète au roi des titres de noblesse. La bourgeoisie soutient le pouvoir royal contre les seigneurs qui tiennent à leur ancienne indépendance. L'autorité du roi s'affermi, la nouvelle forme de gestion se forme, c'est la monarchie absolue. La dernière bataille des grands seigneurs hostiles au pouvoir royal et à l'unité française c'était la guerre de religion (1562-1598). Le peuple et les bourgeois se dressent contre le clergé et la puissance illimitée de l'église catholique qui freinait le développement économique du pays. Pour mettre fin à la guerre, le premier Bourbon Henri IV^e proclame son édit de Nantes – la tolérance en 1598. La lutte pour l'unité du pays aboutit à la formation de l'Etat national français, à l'extension du français sur le territoire de la France. En 1539 François I^{er} signe une ordonnance suivant laquelle tous les actes publics seront désormais « prononcés, rédigés, publiés en langage maternel français ». Le français est admis alors dans l'administration et le tribunal ; pénètre à la médecine et aux grandes écoles.

2. Avec la transformation de la langue française en langue nationale, trois problèmes sont discutés :

- les origines de la langue ;
- la constitution de la grammaire ;
- le rôle du français littéraire.

Quant à l'origine du français, les uns l'estiment que c'est le latin « déformé », d'autres que c'est le mélange des langues celtique, latine, germanique. La longue histoire du français (des origines) peut être résumée en quelques lignes : « le latin vulgaire, transporté en Gaule, donna huit siècles après la langue d'oïl, dont un des dialectes, celui de l'Ile-de-France, supplanta les autres et devint, au XIV^e siècle la langue française » (M. Brachet).

Au XVI^e siècle on fait des efforts pour constituer la grammaire, car une langue employée communément doit avoir ses règles de grammaire. On doit la première grammaire de français à **Jacques Dubois**, parue en 1532. Cette grammaire était écrite en latin et le but de son auteur était de retrouver en français les formes et les catégories grammaticales du latin.

Le véritable fondateur de la grammaire du français était **Louis Meigret**. En 1550, il publie son « Traité de la grammaire française », qui se différencie de la grammaire de J.

Dubois : elle était écrite en français. L. Meigret s'efforçait d'établir des règles de grammaire, il désire pénétrer et expliquer les faits, il proteste contre la dépendance du français de latin. Le plus précieux de cette grammaire est ce que l'auteur donne non seulement une description des formes, mais aussi de fines observations de l'usage de ces formes. Il indique pour la première fois des formes analytiques des temps et de la voix passive. Dans sa grammaire, on trouve déjà la notion d'un bon et mauvais usage. Il comprend que tout le monde ne parle pas bien le français.

Le troisième problème a posé une tâche principale de trouver des formes et voies d'enrichissement et de perfectionnement de la langue littéraire française. C'était la Pléiade qui s'est chargée de réaliser ce travail.

3. La deuxième moitié du XVI^e siècle connaît un épanouissement de la poésie lyrique présentée par le cercle de jeunes poètes, la « Pléiade », avec Joachim de Bellay à la tête. Son traité « Défense et illustration de la Langue Française » était une sorte de manifeste d'un cercle de jeunes poètes humanistes et portait un caractère littéraire et linguistique. Réunis autour de Ronsard, les poètes de Bellay, Etienne Jodelle, Rémi Belleau, Jean Dausat, J.-A. Baïf luttèrent contre le latin en faveur du français. Les poètes de la Pléiade voulaient hisser la littérature française au niveau des littératures grecque, latine et italienne ; ils devaient démontrer que la langue française était apte (capable) à servir de base à la naissance de cette haute littérature. La tâche primordiale et urgente qui s'est posée était l'enrichissement du vocabulaire. Les membres de la Pléiade appelaient à enrichir le lexique par tous les moyens : créer des mots nouveaux utilisant les procédés de dérivation et de composition, puiser aux sources de terminologie et de dialectes, utiliser les archaïsmes, faire des emprunts aux langues étrangères. Ils ont contribué à l'enrichissement lexical et stylistique de leur langue maternelle en tant que traducteurs et poètes.

Notons que le XVI^e siècle c'est la période de la Renaissance, de la forte influence de la culture antique. Les œuvres des écrivains romains et grecs étaient considérées comme dignes d'imitations. La Renaissance en France contribue à une grande connaissance des langues et des œuvres antiques, de la culture des Romains et des Grecs, elle exprime le désir d'assimiler cette culture pour la rendre dans la langue française. Les plus grands poètes du XVI^e siècle commencent par imiter les anciens, tel Pierre de Ronsard (« Odes »,

« Amours », « les Hymnes ») ; Clément Marot dont l'œuvre est très variée (élégies, épigrammes). Ce siècle connaît aussi François Rabelais (1483- 1554). Médecin, érudit et écrivain, Rabelais critique dans son œuvre « Gargantua et Pantagruel » l'enseignement scolastique de la Sorbonne. F. Rabelais était un homme cultivé sous tous les aspects. Son œuvre abonde en vocables nouveaux (*bavard, causeur, désordre*), en termes scientifiques, en mots dialectaux (*sabot, omelette*) et en argotismes. On peut nommer aussi le nom de Michel de Montaigne (1533-1592) qui a écrit les « Essais » où il expose ses principes pédagogiques qui découlent de sa propre expérience : il confronte l'éducation domestique, individuelle et l'éducation scolaire, collective.

La langue du XVI^e siècle est parfaitement intelligible pour un Français de nos jours. Le français accumule à l'époque les caractères d'une langue nationale, perfectionne et normalise ses règles. Vers la fin du siècle la norme littéraire se forme et triomphe.

4. Enrichissement du vocabulaire du français du XVI^e siècle. Parmi les moyens de formation des mots, il faut noter :

La dérivation impropre, c'est-à-dire le passage du mot d'une catégorie lexicogrammaticale à une autre. Au XVI^e siècle elle donne presque exclusivement des substantifs :

- formation des substantifs tirés d'infinitif : *le songer, le taire, le dîner, le devoir*. Ce type est très productif au XVI^e siècle et rare dans le français d'aujourd'hui ;
- formation des substantifs tirés des adjectifs : *l'humide, le chaud, l'harmonieux*. Ce procédé est très productif en français moderne : *le malade, le calme* ;
- formation des substantifs tirés de participes présents et passés : *le restaurant, le commis*. Ce type de substantivation est très productif aujourd'hui : *l'assistant, le gérant, le blessé*.

La dérivation propre (l'affixation) :

a) la suffixation des substantifs :

-*eur* très productif à toutes les époques : *éducateur, réciteur* ;

-*iste* désigne l'activité professionnelle ou l'appartenance à une doctrine, une spécialité : *anatomiste, chimiste, oculiste* ;

-isme s'emploie pour former des mots avec différentes significations : 1) la doctrine religieuse ou philosophique : *calvinisme* ; 2) un trait caractéristique : *pédantisme* ; 3) une tournure spécifique à une langue donnée : *gasconisme, italianisme, latinisme* ; 4) des termes de médecine : *rhumatisme* ;

-ade s'employait seulement dans les mots empruntés : *ballade* (provençal), *ambassade, brigade, cavalcade* (italianismes). Les formations proprement françaises paraissent dès le XVI^e siècle : ce sont des dérivés verbaux : *ruade*, des dérivés nominaux : *palissade, glissade, accolade*. Au XX^e siècle ce suffixe n'est pas productif. Il faut encore noter d'autres suffixes :

-ance, -ence : *clairvoyance, réticence* ;

-ment : *arrondissement* ;

-tion, -sion, -ation : *transfusion, préposition, soumission, préoccupation*.

La formation des substantifs à l'aide des suffixes diminutifs occupe une place particulière au XVI^e siècle :

-ot : *berger – bergerot* ;

-et : *jardin – jardinet* ;

-on : *come – momichon, enfant – enfançon* ;

b) **la suffixation** des verbes :

-ifier : provient du suffixe latin *-ificare*. Il se rencontre déjà au XII^e siècle dans les emprunts au latin classique : *édifier, sacrifier*. Au XIV^e et XV^e siècles avec l'activité des traducteurs sa productivité augmente nettement : *vérifier, simplifier*. Au XVI^e siècle sa productivité continue d'être grande : *bonifier, terrifier*. Au XX^e siècle on note un très petit nombre de mots nouveaux avec ce suffixe.

-iser : est d'origine grecque, répandu dans le latin d'église : *baptiser* (XI^e s.). A partir du XVI^e siècle il prend part à la création des mots français : *brutaliser, vulgariser* ;

c) la préfixation :

anti- : *antithèse*

;dis- : *disloquer* ;

in- : *incomplet*.

Des emprunts. Les emprunts restent au XVI^e siècle l'un des moyens les plus importants de l'enrichissement de la langue. La source principale sont les langues classiques, le latin et le grec.

• **Les mots à caractère terminologique, empruntés aux langues anciennes :**

a) mots abstraits de la vie courante : *concours, semestre, fidèle* ;

b) termes des sciences humaines et philosophiques : *consonne, dictionnaire, poésie, phrase, pluriel* ;

c) termes médicaux : *abcès, bronche, température* ;

d) termes mathématiques : *parallèle, pentagone, vertical, rhombe*.

• **Les germanismes :**

L'afflux des mots des langues germaniques est considérable au XVI^e siècle avec l'utilisation des mercenaires allemands et suisses au cours des guerres de religion. L'allemand donne au français les termes militaires à cette époque : *arquebuse, halte, sabre*. Certains mots se rapportent à des produits alimentaires ou des objets : *bière, hutte, trinquer* ; des termes littéraires ou historiques : *huguenots, espègle*.

• **L'italianismes :**

L'italien a donné un grand nombre de mots qui enrichit le vocabulaire français :

a) termes de guerre : *attaquer, bataillon, cartouche, cavalier* ;

b) termes de la vie de cour : *ambassade, mascarade, carnaval* ;

c) termes d'architecture : *balcon, cabinet, façade, mosaïque* ;

d) termes de musique : *ballet, trombone, violon, fugue, sourdine* ;

e) termes du domaine de la finance et du commerce : *banque, bilan, banqueroute, crédit* ;

f) mots de différents caractères : *arlequin, bandit, caprice, carrière, bagatelle*,

réussir.

5. Développement du système phonétique du français au XVI^e siècle. Le développement du **vocalisme** français du XVI^e siècle se caractérise par :

- achèvement de la réduction des diphtongues et des triptongues. Les diphtongues *ai*, *ei* se réduit en [ɛ] : *traître*, *haine*, *reine*, *peine* ; *au* < [o] (fermé) : *autre* < [aotr] – [otr]. La triptongue *eau* donne *eo* ;

- le *e* inaccentué peut évoluer soit en [ɔ̃], soit en [e]. Dans ces différentes évolutions, il faut distinguer les mots d'origine savante où *ē*, *ě*, *ae*, *oe* donnent [e] fermé :

période < *pèriodus*, *fécond* < *fēcundus*, *céleste* < *caelestis*.

Dans les mots d'origine populaire *ē*, *ě* donnent [ɔ̃] :

a) après une consonne : *devoir* < *dēbēre* ;

b) entre une consonne initiale et une liquide *l*, *r* : *belote* [blot], *pelote* [plot] ;

c) en hiatus après une voyelle inaccentuée :

- dans les formes verbales (futur simple et conditionnel présent) : *pri(e)rai*, *tu(e)rais* ;
- dans les substantifs : *remu(e)ment* ;
- dans les adverbes : *hardi(e)ment*, *vrai(e)ment* ;

d) dans la syllabe finale :

- dans les substantifs féminins : *pensé(e)*, *rou(e)*, *nu(e)* ;
- dans les verbes de la 3^{ème} personne du pluriel : *croi(e)nt* ;
- dans les participes passés féminins : *venu(e)*, *aimé(e)*.

- Achèvement de la formation du système des voyelles nasales. A la fin du XVI^e siècle le vocalisme comprend 4 voyelles nasales : [ã] [ɛ̃] [õ] [ẽ].

Les voyelles nasalisées *ĩn* et *ún* se transforment dans les voyelles purement nasales [ẽ] et [o ẽ], c'est-à-dire qu'elles perdent leur consonne nasale (*n*). Les voyelles nasalisées *an*, *on* se sont transformées en purs sons nasaux [ã] et [õ] encore au cours de la période du Moyen français (XIV^e – XV^e siècles). En AF la consonne nasale, qui suivait la voyelle nasalisée se prononçait dans toutes les positions : à la fin ou à l'intérieur du mot, dans une syllabe fermée ou ouverte. C'est pourquoi il n'y avait aucune différence dans la prononciation de *o* nasalisé, par exemple, au masculin *bon* (*bõn*) et au féminin *bonne* (*bõn*).

Au XVI^e siècle on observe le processus de la dénasalisation : *bona* < *bone* [*bon*] suivi d'une voyelle. La formation des voyelles nasales contribue à différencier les mots : *longer* – *loger*, *faim* – *fait*, *teint* – *thé*, *pain* – *paix* ;

- répartition des voyelles *ɛ* et *ɛ̃* d'après leur position :

a) *ɛ* passe à *ɛ̃* dans les terminaisons *-er*, *-el*, *-ef* quand les consonnes finales sont articulées : *naturel*, *bref*, *hiver* ;

b) dans les syllabes fermées : *vert*, *dēb(i)ta* < *dette* < *dette* [*det*] ; *faba* < *fève* < *fève* [*fev*] ; *pâtem* < *padre* < *pere* < *père* [*per*] ;

- hésitation dans la prononciation de *o* et *u*. Au cours de la période du XVI^e-XVIII^e siècles se manifestent deux tendances contraires dans la prononciation de *o* et *u* :

a) la première tend à fermer tous les *o* en *u* : *foussé*, *roussée*, *souleil*, *pourtrait*, *chouse*. Ceux qui étaient les partisans de cette prononciation s'appelaient « ouistes » ;

b) la deuxième tend à maintenir ou restaurer *o* : *fosse*, *soleil*, *portrait*, *chose*, *rosée* ;

- hésitation dans la prononciation de *a-e* et *e-a*. La prononciation *a* était propre aux gens instruits : *mari*, *Paris* ; tandis que la prononciation *e* était propre à la langue populaire : *derrière*, *chercher*. Certains de ces changements sont entrés dans la norme : *a* < *e* : *carne* < *chair*, *e* < *a* : *lerme* < *larme*.

Le consonantisme de la langue française au XVI^e siècle se caractérise par :

- perte du *h* aspiré. Il faut noter *h* aspiré tombe dans les emprunts aux langues germaniques, où il se prononçait encore en AF : *haie*, *hardi*, *honte*. Dans les emprunts au grec : *héros*, *hiérarchie* ; dans les mots empruntés à l'anglais et l'espagnol : *hall*, *hâbler* (esp. *hablar*) ;

- perte de la consonne *l*. Le son *l'* (mouillé), écrit *-il*, *-ill*, *-ille*, disparaît du consonantisme français. Il s'est transformé en [j]. Par exemple : *travailler*, *fille*, *bille*, *recueil*. Dans les mots : *mille*, *ville*, *tranquille*, il s'est transformé en simple *l* ;

- chute des consonnes finales. Au XVI^e siècle les consonnes finales cessent de se prononcer à la fin du groupe rythmique, devant une pause. Alors deux tendances se manifestent dans la prononciation : la première, propre à la prononciation de la langue populaire, se caractérise par la chute totale de toutes les consonnes finales. La deuxième,

propre à la prononciation littéraire, tente de ne pas laisser disparaître les consonnes finales. Voici les consonnes qui tombent :

a) *t* disparaît de la prononciation dans les mots suivants : *doigt, toit, petit* ; dans les terminaisons : *-aut, -ment* : *artichaut* ;

b) *p* disparaît après *m* dans *champ* et aussi dans les mots : *coup, beaucoup, trop* ;

c) *f* on observe les fluctuations dans la prononciation des mots : *neuf, cerf, clef* ;

d) *s* final disparaît complètement et paraît devant un mot, commençant par une voyelle.

Mais la prononciation de *s* change en *z* ;

e) *r* tombe au XIII^e siècle dans les dialectes de l'Est (surtout en Lorrain) et dans les dialectes du centre. La consonne *r* commence peu à peu à se rétablir au cours du XVI^e siècle dans la prononciation littéraire :

- après *e* ouvert : *fer, hiver* ; mais ne se prononce pas après *e* fermé dans les infinitifs en *-er* et substantifs en *-er, -ier, -cher, -ger* : *chanter, cerisier, berger, rocher* ;
- *r* avait disparu après *i* dans les verbes du II^{ème} groupe. On observe les fluctuations dans la prononciation des substantifs en *-ir* : *plaisir, désir* ;
- dans la terminaison *-eur*, la consonne *r* avait cessé de se prononcer : *danseu(r), dormeu(r)* ;
- *r* a disparu dans les infinitifs et les substantifs en *-oir*. Toutefois c'est la prononciation littéraire avec le rétablissement de *r* qui a triomphé par la suite : *devoir, bonsoir*.

6. Structure grammaticale : morphologie, syntaxe.

Verbe :

1) il se produit le passage des infinitifs en *-ir* à des infinitifs en *-re* et vice versa: *guerre* < *guérir*, *course* < *courir* ;

2) à la 1^{ère} personne du Présent de l'Indicatif s'implante la flexion *-s* dans les verbes du II^{ème} groupe et au Passé simple dans les verbes du III^{ème} groupe ;

3) au Présent du Subjonctif les désinences *-ions, -iez* coexistent avec *-ons, -ez* ;

4) on observe la concurrence entre les désinences *-arent* et *-erent* au Passé simple des verbes du I^{er} groupe ;

5) la langue continue à éliminer l'alternance des radicaux, mais elle est vivante dans les verbes du III^{ème} groupe et oppose certains temps et modes : *je viens – je vins – que je vienne* ;

6) au XVI^e siècle la consonne *-t* s'emploie avec les verbes non terminés par un *t* à la 3^{ème} personne et se place devant le pronom à la forme interrogative : *aime-t-il ? va-t-il ?*

7) l'auxiliaire *être* se conjugue avec lui-même. *Avoir* s'emploie souvent à la place d'*être*.

Syntaxe :

L'ordre des mots. En général, au XVI^e siècle l'ordre des mots est fixé ; il était direct : sujet – verbe – complément direct etc.

Mais on trouve fréquemment l'inversion du sujet lorsque la phrase commence par un adverbe, une conjonction ou un complément circonstanciel. On a aujourd'hui les restes de cet usage lorsque la phrase commence par certains adverbes à valeur modale (*ainsi, aussi, au moins, du moins, encore, à peine, sans doute, peut-être, en vain*) ; elle est également assez fréquente dans les subordonnées temporelles (après les conjonctions : *quand, lorsque, tant que, pendant que, tandis que, aussitôt que, après que*), dans les subordonnées locatives (après : *là où, où*), plus rarement dans les subordonnées finales (après : *pour que, afin que*), dans les phrases de comparaison (après : *comme, ainsi que, tel que, à mesure que*)

La simple inversion du sujet nominal disparaît à la fin du XVI^e siècle. L'inversion complexe devient obligatoire comme en français contemporain : *Ce garçon est-il vraiment étudiant ?*

Extension des propositions infinitives et des propositions participes absolues :

1). Les propositions infinitives. Depuis le XIV^e siècle, avec le commencement de l'activité des traducteurs l'emploi des propositions infinitives devient de plus en plus fréquent. Il devient d'un emploi général au XVI^e siècle. La principale différence entre l'usage moderne et celui du XVI^e siècle c'est que la proposition infinitive pouvait se construire avec n'importe quel verbe déclaratif : *avertir, dire, déclarer, avouer, affirmer, nier, soutenir* ainsi qu'avec n'importe quel verbe de croyance : *penser, croire, savoir,*

supposer de volonté : vouloir, prétendre. Dans le français contemporain, les propositions infinitives s'emploient après les verbes de perception : *voir, regarder, écouter, entendre, sentir*, plus rarement *apercevoir*.

2). La proposition participe absolue : a) avec le participe présent. Cette construction est bien répandue encore au moyen français grâce aux traductions. Elle est indépendante mais par le sens est liée avec la proposition ; elle marque la condition de l'action : *Le train arriva à 8 heures sonnant (quand...)*, b) avec le participe passé. Très à la mode au XVI^e siècle : *Aussitôt le déjeuner fini, on retourna à l'Exposition.*

6. Vocabulaire. Le XVI^e siècle se distingue des siècles précédents et de celui qui suit par un enrichissement lexical extraordinaire et sans précédent dû à l'épanouissement lexical des lettres, des arts et des métiers, au développement accéléré des sciences. L'époque de la Renaissance poursuit le travail du XIV^e qui a jeté les bases de la terminologie scientifique. Le XVI^e siècle a créé autant de termes spéciaux que le XIV^e siècle.

Les sciences humaines, la grammaire, l'histoire, la religion, la philosophie, ainsi que les sciences exactes s'enrichissent de mots et de locutions latinisés, soit calqués sur le latin, soit formés par dérivation ou composition, soit enfin empruntés à des langues vivantes.

Période du nouveau français (le français classique) – XVII^e – XVIII^e ss.

Matière de programme :

1. Conditions historiques de la codification de la norme littéraire du français.
2. Théories de F. Malherbe.
3. Activité de C. Vaugelas.
4. Système phonétique du NF.
5. Particularités grammaticales du NF (du français classique).
6. Vocabulaire.

1. La période du français moderne ou classique est la période de la normalisation et de la standardisation de la langue nationale littéraire écrite. Ce processus se produit parallèlement et sous l'influence de la consolidation et de l'affermissement de l'absolutisme français. Après la crise des guerres de religion, une période de stabilisation de la vie économique et politique s'établit en France. Sous le règne de Louis XIII^e son premier ministre le cardinal de Richelieu (1585-1642) fait tout pour affermir le pouvoir absolu du roi : il anéantit tous les privilèges politiques des huguenots, rend docile et obéissante la noblesse, fait démolir tous les châteaux féodaux qui pourraient favoriser la résistance à l'autorité. D'autre part, Richelieu protège les manufactures, les compagnies de commerce et entreprises coloniales qui s'étendaient à Madagascar et à l'île Bourbon (aujourd'hui – la Réunion), aux Antilles, car il voyait dans le commerce et l'industrie l'épanouissement économique du pays. Il crée une flotte et une armée puissantes et permanentes.

Le renforcement du pouvoir royal absolu est accompagné du développement et de la formation de son idéologie. Dans ce but, le gouvernement aspire à soumettre à sa volonté toutes les sphères de la vie idéologique et intellectuelle. Richelieu encourage et subventionne la publication de la « Gazette de France », premier journal hebdomadaire français, créé en 1631 par le médecin Théophraste Renaudot ; fut fondée l'Académie française, l'Académie des sciences, l'Académie d'Architecture, l'Académie de musique.

Cette nouvelle idéologie fût le mieux exprimée dans la doctrine esthétique du classicisme, qui engloba toutes les sphères de la culture : la littérature, l'architecture, la

peinture, la musique. Tout était subordonné à un seul et unique but : le renforcement et la glorification du pouvoir royal. La langue, elle non plus, n'est pas tenue à l'écart de l'attention du pouvoir. La liberté de la création individuelle proclamée par la Pléiade provoqua une certaine anarchie. C'est pourquoi la nouvelle idéologie appelle à l'unification, à l'ordre, à l'établissement d'une certaine norme.

En matière de la langue c'est le lexique qui était l'objet de controverses. Si, au XVI^e siècle, il était question d'enrichir le lexique, au XVII^e siècle il s'agissait de la stabilisation et réglementation du vocabulaire.

2. Théories de F. Malherbe.

Ce fut François Malherbe (1555-1628) qui devient l'interprète de ces nouvelles exigences. Bien que médiocre poète de la Cour d'Henri IV^e, il devient le véritable chef et le promoteur de la nouvelle école littéraire, connue dans l'histoire de la littérature sous le nom de classicisme. Issu de l'école de Ronsard, il combattait énergiquement l'activité de Pléiade dans la poésie et dans la langue. Il combattait avant tout contre l'individualisme, l'émotivité, le subjectivisme des poètes de la Pléiade, au nom de l'établissement d'une stricte discipline logique et d'une organisation rationnelle du matériel poétique. Malherbe n'a pas écrit de traité spécial de critique. Toute sa doctrine est exposée dans ses « Commentaires sur Desportes ». Ce sont des remarques écrites en marge d'un exemplaire des œuvres de Desportes. Chaque principe, chaque exigence, chaque remarque de Malherbe, concernant la langue et le style, étaient la négation des idées et des principes de la Pléiade : si les poètes de la Pléiade cherchaient certaines règles, une norme définie, Malherbe déclare qu'il existe une règle du langage qui est obligatoire à tous sans exception ; personne, pas même le roi, n'a le droit d'y rien changer. Malherbe pose trois conditions à la langue poétique : elle doit être juste, claire et compréhensible. C'est pourquoi il se prononce contre les principes essentiels de la Pléiade :

- contre les néologismes, car ils troublent la clarté de la langue ;
- contre les termes, tels que : *ulcère* (виразка шлунку), *idéal*, *poitrine* et autres ;
- contre les expressions de la langue populaire : *faire conte*, *coup de fouet* ;
- contre les archaïsmes, comme : *chef* (tête), *simplesse* et d'autres ;
- contre les dialectismes, comme : *fier* (joyeux).

Malherbe accordait une grande attention à la signification exacte des mots, à l'emploi correct de chaque mot, pour éviter toute ambiguïté. Les exigences, formulées par Malherbe pour la haute poésie, furent interprétées comme des règles fondamentales et générales pour la langue littéraire écrite. Malherbe fut l'initiateur d'un nouveau courant dans la langue, qui reçut le nom du **purisme**.

Malherbe interrompit pour deux siècles l'enrichissement du lexique de la langue française littéraire écrite. En arrachant le français littéraire écrit des sources populaires, Malherbe et ses adeptes lui donnèrent une forme figée grâce à ces règles strictes, inviolables et restrictives. Cela a élargi l'abîme entre la langue littéraire écrite française et la langue parlée de tous les jours.

3. Activité de C. Vaugelas.

Le travail, commencé par Malherbe, de la réglementation du français fut continué par l'Académie française (fondée en 1635 sous l'initiative de Richelieu). On posa à l'Académie diverses tâches : composer la rhétorique (ensemble de procédés expliqués correctement et avec éloquence), la grammaire et le dictionnaire.

La rhétorique ne fut jamais écrite. La grammaire fut publiée par l'Académie en 1932-1934. Quant au dictionnaire raisonné, les membres de l'Académie se trouvaient sur les principes du purisme aristocratique : nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractée soit dans la bouche du peuple, soit dans la foule du Palais ; c'est pourquoi en composant ce dictionnaire on a rejeté les mots sales (termes techniques), tous les dialectismes et archaïsmes. La I^{ère} édition du Dictionnaire de l'Académie parut en 1964. Ce dictionnaire reflétait le fonds de mots, qui étaient en usage dans le langage des intellectuels de Palais appartenant à la noblesse.

Pendant le travail sur la composition du dictionnaire au sein de l'Académie parurent les théoriciens qui donnèrent les directives de l'élaboration de la langue littéraire. Parmi ceux-ci se trouvait Claude Vaugelas. Ses opinions sont exposées dans ses « Remarques sur la langue française ». Il se pose pour but de régler la langue littéraire générale.

L'unique et essentiel critère dont il fallait s'inspirer pour établir une norme modèle était, d'après Vaugelas, le bon usage. Sa méthode est exclusivement empirique, c'est-à-dire basée sur l'observation du fonctionnement de la langue. Vaugelas cherche le bon usage

dans la langue parlée des gens les plus instruits de la Cour, et dans les œuvres des meilleurs écrivains de ce temps, c'est-à-dire dans la langue littéraire écrite. Il établit la distinction d'un bon et d'un mauvais usage.

Il serait erroné de considérer l'œuvre tant de Malherbe que de Vaugelas et même de l'Académie uniquement du point de vue négatif. Leur activité et leurs opinions étaient conditionnées par les besoins de cette époque. Leurs efforts **d'épuration** de la langue française, d'établissement d'ordre et de norme ont pu parfois aller trop loin, toutefois ils ont joué leur rôle positif à cette époque. La langue française atteignit au XVII^e siècle une telle perfection qu'elle servit de modèle aux autres langues européennes. Elle était employée dans les pièces des célèbres dramaturges de classicisme – Pierre de Corneille, Jean-Baptiste Molière, Jean Racine, dans les fables de Jean de La Fontaine, dans la prose épistolaire de « Lettres de Mme de Sévigné », dans « La Princesse de Clèves » de Mme de La Fayette, l'auteur du premier roman psychologique des temps modernes.

4. Système phonétique du NF.

Le développement du **vocalisme** du NF (français classique, moderne) se caractérise par :

1) achèvement du processus de monophthongaison. La triphthongue *eau*, qui s'est réduite au XVI^e siècle en diphtongue *eo*, au XVII^e siècle a donné *o* : *eau* > *eo* > *o*.

Dans la langue populaire *eau* se prononce comme *o* et sous l'influence du picard, comme *io* (à l'orthographe *iau*) : *biau*, *morciau*, *farciau*.

Au cours du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle on observe chez les grammairiens, des fluctuations dans la prononciation d'*eau*. Dans les mots : *chapeau*, *beau*, *nouveau eau* se prononce comme *o*, tandis que dans les mots : *bateau*, *couteau* – *eo*. A la fin du XVIII^e siècle on a la monophthongaison générale de *eau* > *o* ;

2) achèvement de l'évolution de la combinaison phonétique [wɛ].

Commencée au XIII^e siècle la réduction de [wɛ] en [ɛ] s'affirme au cours du XVIII^e siècle dans les terminaisons de l'Imparfait et du Conditionnel présent et encore dans une série d'autres mots. Mais cette prononciation ne s'est pas généralisée à tous les mots qui contenaient en orthographe *oi*. Les théoriciens considéraient que [wɛ] était la norme de la

prononciation. Tout ceci est devenu la cause des fluctuations. A côté de *français, anglais*, etc., on a encore aujourd'hui *danois, genevois*. Cette hésitation nous la trouvons dans la double conjugaison du verbe *s'asseoir* : *je m'assieds – je m'assois, nous nous assoyons – nous nous asseyons, je m'assoiais – je m'asseyais*.

La prononciation [*wɛ*] était surtout observée dans les milieux aristocratiques, tandis que dans la langue non-littéraire la prononciation [*wɛ*] se modifie en [*wa*]. Cette prononciation commence à pénétrer dans la langue littéraire malgré les protestations des théoriciens qui la considèrent comme mauvaise.

A la fin du XVIII^e siècle s'est fixée la prononciation [*wa*]. Au commencement du XIX^e siècle, la prononciation [*wɛ*] est considérée comme vieillie.

La prononciation de *oi* comme [*ɛ*] était fixée dans les mots peu nombreux ; au XIX^e siècle dans tous ces mots la combinaison *oi* était remplacée par *ai* : *françois – français, foible – faible, je dormois – je dormais* etc. ;

3) continuation du développement du *e* réduit : la tendance à la chute du *e* caduc continue, au cours du XVII^e siècle :

- surtout à la fin des mots après une voyelle, en allongeant cette dernière : *j'avoue – [ʒavu :] ; joue [ʒu :]* ;
- à l'intérieur des mots entre deux consonnes : *bellotte [blot], peluche [plyf]*. Le *e* caduc est possible dans les monosyllabes : *je veux [ʒvø]*.

Pourtant cette tendance est freinée par deux facteurs :

- a) orthographe ;
- b) mots latins empruntés et livresques.

Sous l'influence de ces emprunts le *e* caduc pouvait changer en *é*, dans la position initiale : *métal, séduire, trésor, désir*, etc. de même, les préfixes livresques *dé* et *ré* ont remplacé les préfixes *de* et *re* avec [*ə*] : *débattre, découper, défendre, réduire*, etc. ;

4) la stabilisation dans la prononciation de [*o*] et [*u*].

Au cours du XVIII^e siècle les théoriciens se sont efforcés de fixer cette prononciation. Dans la majorité des mots s'est conservée la prononciation *ou* [*u*] :

fourneau, fourniture, souris, moulin, couronne, douleur, etc. mais dans certains mots, c'est la prononciation *o* qui a pris le dessus : *colombe, colonne, novembre, volonté, fossé, côté, etc.* ;

5) la dénasalisation des voyelles devant les consonnes nasales.

Ce phénomène a touché tout d'abord les voyelles nasales [õ] et [ã] : *homme, courtisane, année.*

Quant à la dénasalisation de [ẽ] et de [oẽ], on observe des fluctuations, surtout en ce qui concerne la voyelle nasale [oẽ]. Pour les uns [oẽ] se dénasalisait en [y] pour les autres en [œ] : *un ami [oenami] – [ynami] – [oẽnami]*. La langue populaire a longtemps conservé la prononciation d'*un* comme [oẽn] ;

6) la question de la prononciation des voyelles [e] et [ɛ].

Dans les syllabes ouvertes s'établit la prononciation fermée de *e* : *user, vous avez* ; dans les syllabes fermées – la prononciation ouverte *ɛ* : *père, mère, ouvert.*

Le **consonantisme** du français classique se caractérise par :

1) chute des consonnes finales : *p, t, s, f, c [k], l, r*. Dans ce processus triompha la prononciation populaire :

p : la consonne finale -*p* disparaît définitivement dans les mots comme : *coup, drap, trop, beaucoup* ; mais se prononce dans les mots empruntés : *croup (круп, дуфтерия), stop* ;

t : la consonne finale *t* ne se prononce pas dans presque tous les mots comme : *front, état* et autres, mais elle se prononce dans les mots livresques : *fat, brut, net* ;

s : la consonne finale *s* disparaît dans la majorité des mots : *succès, gros*, mais elle se prononce dans les mots livresques : *atlas, gratis, rébus* ;

f : la consonne finale *f* ne se prononce plus dans les mots *clef, cerf, nerf, bœufs*, mais dans beaucoup de mots elle se prononce : *nef, soif, sauf, serf* ;

c [k] : la consonne finale [k] ne se prononçait pas dans les mots : *broc, blanc, clerc, marc, etc.*, mais elle se prononce dans les mots : *bec, choc, croc, avec, etc.* ;

l : sous l'influence de nombreux mots livresques et empruntés, la prononciation de *l* se maintient : *exil, fil, quel, sel, profil*, etc., mais elle ne se prononce pas dans les mots : *fusil, gentil, sourcil, persil* ;

2) *r* est rétabli dans la terminaison *-eur* : *sauveur, douceur* ;

3) apparition de *r* grasseyé. Le *r* apical se transforme en *r* grasseyé (dorsal). Cette prononciation est d'abord propre à la Cour. On le considère comme un *r* « courtisan », qui s'oppose à la prononciation populaire et provinciale, où il est roulé ;

4) la fixation du passage de *l*'mouillé en *yod* [j]. Cette prononciation de mots tels que : *caillou, travailleur, meilleur, paille*, etc. avec [j] à la place de [lj] s'établit comme norme littéraire au XIX^e siècle.

5. Particularités grammaticales du NF ou du français classique. La structure grammaticale du français de cette période se caractérise par la stabilisation et la fixation de la norme littéraire, par le maintien de la pureté de la langue.

Le substantif. Ce qui provoque les discussions des grammairiens, c'est le genre de certains mots d'origine savante et des emprunts aux langues étrangères. La langue tend à féminiser les mots terminés par un *e* muet et commençant par une voyelle ou *h* muet : *une étude, une horloge, une huile*.

Tandis que pour : *armistice, épisode, évangile, office, orge, orgue*, après des hésitations, c'est le masculin qui s'est fixé. Ils proviennent des mots latins du neutre.

La détermination du genre des mots d'origine savante continue jusqu'aujourd'hui de constituer une difficulté pour les Français peu instruits, surtout en ce qui concerne les mots abstraits commençant par une voyelle et s'employant le plus souvent avec l'article défini élide.

De cette période d'hésitations, le français a conservé des lois « étranges » comme : les substantifs *orgue, amour* et *délice* sont masculin au singulier et féminin au pluriel : *un*

orgue – les grandes orgues de Notre-Dame, un amour malheureux – on revient toujours à ses premières amours, ce rôti est un délice – de vraies délices.

Dans le domaine de la formation du féminin des substantifs, il s'établit une nouvelle règle. Il s'agit des substantifs avec le suffixe *-eur* : *menteur, voleur, penseur, farceur*, etc. Avec la chute des consonnes finales, et en particulier du *r*, ces substantifs, qui auparavant formaient leur féminin à l'aide de la terminaison *-e*, ont commencé à le faire par analogie avec les adjectifs qualificatifs du type : *heureu(x) – heureuse*, c'est-à-dire de la terminaison *-euse* : *menteu(r) – menteuse ; voleur – voleuse*, etc.

Au XVIII^e siècle, sous l'influence des mots empruntés latins de caractère livresque tel que : *inférieur, postérieur, supérieur*, etc., la prononciation du *r* fut rétablie dans la terminaison *-eur* : *menteur, voleur* et les mots d'origine livresque du type *inférieur* forment le féminin à l'aide de la terminaison *-e*.

Le verbe. Dans la morphologie du verbe on observe les processus de régularisation et de normalisation. Ce sont :

1) élimination des doublets et des formes archaïques. Au Présent de l'Indicatif, par exemple : *je trouve, je vais* éliminent *je treuve, je vas* ; au Passé simple : *vinrent, tinrent, vécut* éliminent *vindrent, tindrent, vesquit* ;

2) réglementation dans l'emploi des verbes auxiliaires :

- les verbes pronominaux et la plupart des verbes intransitifs s'emploient avec *être* ;
- les verbes véritablement transitifs s'emploient avec *avoir* ;
- un certain groupe de verbes se conjuguent tantôt avec *être* pour exprimer un état, tantôt avec *avoir* pour exprimer une action : *La flotte des Indes est abordée en Espagne. Nous avons abordé* ;

3) grammaticalisation des périphrases verbales *aller + infinitif* et *venir de + infinitif* se sont conservées et grammaticalisées. Les autres ont disparu ou sont devenues d'un emploi très restreint et parfois stylistique : *aller + gérondif, être + participe présent, s'en aller + participe passée, être pour + infinitif* : *Ces arbres vont croissant* ;

4) distinction entre le participe présent, l'adjectif verbal et le gérondif. Au cours du XVII^e siècle, il y avait des hésitations à propos de l'accord du participe présent. Parfois la

forme du participe présent restait invariable, mais le plus souvent elle s'accordait en genre et en nombre avec le sujet. En 1675, l'Académie adopta la règle de l'invariabilité du participe présent et cet emploi se stabilise à la fin du XVIII^e siècle. D'autre part, la particule *en* s'emploie de plus en plus avec le gérondif ; mais cet emploi n'est pas obligatoire.

Le système des Modes et des Temps du français du XVII^e – XVIII^e ss. est déjà très proche de celui du français contemporain. Mais il y avait aussi des divergences ; elles concernent :

a) consolidation des règles de la concordance des temps et de leur emploi dans le discours indirect ;

b) évincement progressif du passé simple par le passé composé dans la langue parlée ;

c) emploi de plus en plus fréquent de l'infinitif prépositionnel substitut de proposition :

- *à* + infinitif = proposition conditionnelle : *A voir le climat affreux de la Moscovie, on ne croirait jamais que ce fût une peine d'en être exilé* (Montesquieu) ;
- *sans* + infinitif = proposition circonstancielle de manière : *Et, sans consulter les astres, on peut prédire au juste l'heure de la naissance de leurs enfants!* (Montesquieu) ;
- *pour* + infinitif = proposition subordonnée de but ou de cause : *Cet homme est charmé de l'édit ; et il l'observe si bien qu'il y a six mois qu'il reçut cent coups de bâton pour ne le pas violer* (Montesquieu).

La **syntaxe** du français moderne ou classique se caractérise par la normalisation de la disposition des éléments des groupes syntaxiques exigeant la juxtaposition des termes dépendant les uns des autres : le déterminant et le nom, le verbe et l'adverbe, l'auxiliaire et le participe.

L'ordre des termes essentiels, tel le sujet, le complément direct-nom, l'attribut, est désormais fixe puisque leur fonction est déterminée uniquement par leur place par rapport au verbe. Dans l'ensemble l'ordre des mots dans la phrase du XVII^e siècle, et du XVIII^e siècle est déjà celui du français contemporain. Mais il avait des divergences qui concernent les pronoms :

a) dans le français du XVII^e siècle, le pronom personnel complément est placé le plus souvent non devant l'infinitif comme en français moderne, mais devant le verbe

conjugué : *Et dans quels lieux, l'avez-vous chercher ?* (Racine) ;

b) s'il y a deux impératifs, le deuxième est précédé du pronom : *Finissons auparavant votre affaire, et me dites qui est celle que vous aimez* (Molière) ;

c) les pronoms *le, la, les* sont préposés aux pronoms de la 1^{ère} et 2^{ème} personne du complément indirect (datif) : *Je le vous ai voulu dire* (Malherbe).

Pour conserver l'ordre direct des mots, le français du XVII^e siècle élabore des tournures lui permettant d'éviter toute infraction :

a) tournure interrogative *est-ce que* dans la question directe ;

b) tournure interrogative *ce qui, ce que* dans la question indirecte.

Les trois conditions, posées à la langue par Malherbe – la justesse, la clarté et la compréhensibilité – étaient appliquées à la structure syntaxique. La structure de la phrase devait éviter toute obscurité et ambiguïté, rejeter des constructions alourdissant (propositions participes absolues, propositions infinitives). Les écrivains du XVII^e s. portent leurs efforts au perfectionnement de la phrase française : elle doit être simple, courte, expressive.

Au XVII^e siècle à côté de la simplification de la phrase, on observe également l'expansion de la phrase complexe, qui, grâce à la précision de la valeur des conjonctions, permet l'emploi de plusieurs subordonnées dans une même phrase.

L'expansion de la phrase complexe s'effectue grâce à la diffusion des conjonctions composées et des locutions conjonctives :

- de temps : *tandis que, cependant que, tant que, depuis que, alors que, avant que, jusqu' à ce que* ;

- de condition : *à moins que, si ce n'est que, pour peu que* ;

- de concession : *quoi que, bien que, malgré que, avec que* ;

- de cause : *parce que, puisque, attendu que* ;

- de conséquence : *de façon que, de manière que*.

6. Vocabulaire. Le XVII^e siècle marque une tendance nette à purifier et diminuer la langue encombrée de néologismes et d'archaïsmes introduits par la Pléiade. La perte des mots est due au besoin d'éviter l'homonymie et le choix du mot s'effectue en faveur de celui qui est beaucoup plus usité.

L'enrichissement lexical n'est pas considérable à cette époque. Il se poursuit toutefois par les procédés de dérivation suffixale (*équipement, draperie, fanatisme*), préfixale (*inaction, replacer, débâche*), de composition (*savoir-vivre, hors-d'œuvre, casse-noisette*), et de dérivation impropre (substantivation des participes : *commandant, surveillant*).

Il est à noter que la langue recourt de plus en plus souvent à la formation analytique de mots nouveaux. C'est ainsi que les suffixes diminutifs sont souvent remplacés par l'adjectif « petit » : *fontainette – petite fontaine, enfançonnet – petit enfant*.

L'enrichissement lexical au XVIII^e siècle prend un nouvel essor, dû au développement des industries et des sciences et surtout aux progrès de la pensée. L'époque du capitalisme naissant voit apparaître des mots tels que : *fabrique, machine, capital, commerçant, capitaliste, usine* et d'autres.